



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

DEPARTEMENT DU RHONE
SIVU AQUAVERT

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 6

Droits de vote : 8

Votes exprimés : 8

Tarifs – adaptation des formules d'abonnement

L'an deux mille vingt-quatre, le **15 novembre** à 18 heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Intercommunal, sous la présidence de Madame Christine GARRIGOU.

Date de la convocation : le 8 novembre 2024

Présents :

LYON : Mme Julie NUBLAT-FAURE,

TASSIN LA DEMI-LUNE : Mme Christine GARRIGOU,

FRANCHEVILLE : M. Marc VINCENT

ST GENIS LES OLLIERES : Mme Dominique SINAY

CRAPONNE : M. Jean-Louis MAGOUTIER, M. Sébastien GIRARDET

Excusés : M. François GENOUVRIER, M. Pierrick JANNIN, M. Serge VIGNON

Pouvoirs : M. François GENOUVRIER à Mme Julie NUBLAT-FAURE, M. Pierrick JANNIN à Mme Christine GARRIGOU

Assistaient à la réunion : Aurélie MAHUSSIER (Directrice), Hugo BOISSIERE (Directeur adjoint), David BOSCUS (Responsable administratif et RH)

Au regard de l'impossibilité technique de gérer deux types d'accès sur la même fiche client (un abonnement mensuel + une carte multi-entrées) et afin de coller au mieux aux besoins des usagers, il est proposé d'adapter nos formules d'abonnement en :

- Supprimant l'abonnement mensuel 10 entrées à 50 €
- Créant une carte 50 entrées à 250 €

Ainsi le tarif de 5 € le cours pour les usagers les plus fidèles est conservé mais avec plus de flexibilité sur la consommation aussi bien pour ceux qui font plus de 10 cours par mois que ceux qui en font un peu moins ou qui ont des périodes d'absence.

La carte de 50 entrées serait nominative, valable 1 an et payable en 2 fois.

Les conditions générales de vente sont adaptées en conséquence.

Le Comité Syndical, invité à se prononcer,

Oùï les explications de la Présidente et sur sa proposition,

DECIDE à l'unanimité des votants – scrutin public - :

D'approuver l'adaptation des formules d'abonnement et la mise à jour des conditions générales de vente en conséquence.

Ainsi délibéré et ont signé au registre tous les membres présents.

Transmis à M. le Préfet, le 26/11/2024

Affiché, le 26/11/2024

Le **QUAVERT**
Christine GARRIGOU

ESPACE INTERCOMMUNAL
Chemin des Cytises

Pour le Président
Le

Accusé de réception en préfecture
009 256900200-20241126-2024-11-1-DE
Date de télétransmission : 26/11/2024
Date de dépôt en préfecture : 26/11/2024



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 6

Droits de vote : 8

Votes exprimés : 8

**AUTORISATION DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE
DU BUDGET 2025**

L'an deux mille vingt-quatre, **le 15 novembre** à 18 heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Intercommunal, sous la présidence de Madame Christine GARRIGOU.

Date de la convocation : le 8 novembre 2024

Présents :

LYON : Mme Julie NUBLAT-FAURE,

TASSIN LA DEMI-LUNE : Mme Christine GARRIGOU,

FRANCHEVILLE : M. Marc VINCENT

ST GENIS LES OLLIERES : Mme Dominique SINAY

CRAPONNE : M. Jean-Louis MAGOUTIER, M. Sébastien GIRARDET

Excusés : M. François GENOUVRIER, M. Pierrick JANNIN, M. Serge VIGNON

Pouvoirs : M. François GENOUVRIER à Mme Julie NUBLAT-FAURE, M. Pierrick JANNIN à Mme Christine GARRIGOU

Assistaient à la réunion : Aurélie MAHUSSIER(Directrice), Hugo BOISSIERE (Directeur adjoint), David BOSCUS (Responsable administratif et RH)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1612-1,

Vu l'instruction budgétaire et comptable « M57 »,

Vu le budget primitif de l'exercice 2024,

Considérant que le Conseil syndical doit autoriser l'exécutif, jusqu'à l'adoption du budget 2025, à engager, liquider et mandater les dépenses de la section investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2024, à l'exclusion des crédits afférents au remboursement de la dette,

Le Comité Syndical, invité à se prononcer,

Oùï les explications de la présidente et sur sa proposition,

DECIDE à l'unanimité des votants -scrutin public- :

D'autoriser Madame la Présidente, jusqu'à l'adoption du budget 2025, à engager, liquider et mandater les dépenses de la section d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2024, à l'exclusion des crédits afférents au remboursement de la dette. La limite est donc fixée à **3 039 587,55 €**.

Ainsi délibéré et ont signé au registre tous les membres présents

Transmis à M. le Préfet, le 26/11/2024

Affiché, le 26/11/2024

1, Chemin des Cytises 69340 Francheville

contact@aquavert.fr

Tél. 04 72 38 34 60

www.aquavert.fr



Accusé de réception en préfecture
069-256900200-20241126-2024-11-2-DE
Date de télétransmission : 26/11/2024
Date de réception préfecture : 26/11/2024



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Nombre de conseillers en exercice : 10
Présents : 6
Droits de vote : 8
Votes exprimés : 8

Fiscalisation des participations communales 2025

L'an deux mille vingt-quatre, le **15 novembre** à 18 heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Intercommunal, sous la présidence de Madame Christine GARRIGOU.

Date de la convocation : le 8 novembre 2024

Présents :

- LYON** : Mme Julie NUBLAT-FAURE,
- TASSIN LA DEMI-LUNE** : Mme Christine GARRIGOU,
- FRANCHEVILLE** : M. Marc VINCENT
- ST GENIS LES OLLIERES** : Mme Dominique SINAY
- CRAPONNE** : M. Jean-Louis MAGOUTIER, M. Sébastien GIRARDET

Excusés : M. François GENOUVRIER, M. Pierrick JANNIN, M. Serge VIGNON

Pouvoirs : M. François GENOUVRIER à Mme Julie NUBLAT-FAURE, M. Pierrick JANNIN à Mme Christine GARRIGOU

Assistaient à la réunion : Aurélie MAHUSSIER (Directrice), Hugo BOISSIERE (Directeur adjoint), David BOSCUS (Responsable administratif et RH)

Le SIVU peut choisir de fiscaliser tout ou partie des contributions communales. Pour cela, il convient de prendre une délibération provisoire afin de décider de la répartition des charges incombant à chacune des communes membres en 2025.

Dans la mesure où cette délibération mentionne les taux de répartition de la charge ainsi que des montants provisoires (montants de l'année n-1), une délibération définitive sera nécessaire au moment du vote du budget 2025, en indiquant les montants exécutés au budget 2024.

Le montant prévisionnel appelé en 2025 s'élèvera à 1 550 000 €. Ce montant sera réparti comme suit :

Participations communales	TOTAL	LYON	TASSIN	FRANCHEVILLE	CRAPONNE	ST GENIS
		47,20%	23%	14,31%	10,67%	4,82%
BP 2024	1 490 000 €	703 280 €	342 700 €	213 219 €	158 983 €	71 818 €
Prévisionnel 2025 (BP 2024 + 4 %)	1 550 000 €	731 600 €	356 500 €	221 805 €	165 385 €	74 710 €

Le comité syndical, invité à se prononcer,

Où les explications de la Présidente et sur sa proposition, après en avoir délibéré

DECIDE par 7 voix pour et une abstention (M. VINCENT), scrutin à main levée

D'adopter, pour l'année 2025, les montants des contributions communales et de fiscaliser cette participation.

Ainsi délibéré et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour la Présidente
Christine GARRIGOU



Accusé de réception en préfecture
069-256900200-20241126-2024-11-3-DE
Date de télétransmission : 26/11/2024
Date de réception en préfecture : 26/11/2024



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 6

Droits de vote : 8

Votes exprimés : 8

AVENANT MGP N°5

L'an deux mille vingt-quatre, **le 23 juillet** à 13 heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Intercommunal, sous la présidence de Madame Christine GARRIGOU.

Date de la convocation : le 18 juillet 2024

Présents :

LYON : M. François GENOUVRIER

TASSIN LA DEMI LUNE : Mme Christine GARRIGOU, M. Pierrick JANNIN

FRANCHEVILLE : M. Claude GOURRIER,

ST GENIS LES OLLIERES :

CRAPONNE : M. Sébastien GIRARDET, M. Jean-Louis MAGOUTIER

Excusés : Mme Julie NUBLAT-FAURE, M. Marc VINCENT, M. Serge VIGNON, Mme Dominique SINAY

Pouvoirs :

Assistaient à la réunion : Aurélie MAHUSSIER(Directrice), Hugo BOISSIERE (Directeur adjoint), David BOSCUS (Responsable administratif et RH)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération 2022-02-01 portant attribution du marché global de performance,

Vu la délibération 2022-05-1 portant avenant n° 1 au MGP

Vu la délibération 2024-01-6 portant avenant n° 2 au MGP

Vu la délibération 2024-05-3 portant avenant n° 3 au MGP

Vu la délibération 2024-07-2-1 portant avenant n° 4 au MGP

Le plan de financement intègre des travaux complémentaires pour 150 000 €, soit 0,9 % du montant initial du marché (17 034 000 €).

A ce jour, par avenants 01 à 04, il est déjà prévu 115 698,77 € de travaux supplémentaires.

Avenants 01 à 04		115 698,77 €
FTM 01	Suppression des bornes électriques du parking	-39 060,50 €
FTM 06	Modification des hauteurs de clôture	- 348,50 €
FTM 21	Modification contrôle d'accès et billetterie	0,00 €
FTM 30	Curage fosse sous toboggan extérieur	7 170,00 €
FTM 31b	Modification maintenance du monte-charge	2 300,00 €
FTM 32	Mise au point mobilier du commerce	1 676,54 €
FTM 42	Reprise sol du local MNS	4 767,41 €
FTM 46	Modification banque d'accueil + ajout estrade	8 619,36 €
FTM 47	Ajout d'un châssis vitré à l'accueil	2 621,74 €
FTM 48	Adaptations au lot « Façades »	0,00 €
FTM 49	Plantation d'arbres supplémentaires	2 844,60 €
FTM 50	Ajustements mobilier extérieur	1 038,20 €
FTM 51	Regard de comptage AEP	7 728,00 €
FTM 52	Modification finition banquettes carrelées	0,00 €
FTM 53	Remplacement membrane PVC par bitume	0,00 €
FTM 54	Modification entrée du parking	16 614,70 €
FTM 55	Signalétique	- 1 756,79 €
FTM 56	Modification gestion des EP et suppression de la	4 748,67 €
FTM 57	Balance financière lot serrurerie	0,00 €
FTM 58	Maintenance rideau métallique	2 000,00 €
FTM 60	Modification arrosage automatique	0,00 €
FTM 61	Suppression VRD bornes électriques du parking	- 6 821,22 €
FTM 62	Ajout protection poteaux banque d'accueil	391,93 €
SOUS-TOTAL avenant 05		14 534,14 €
TOTAL avenants 01 à 06		130 232,91 €

Le tableau de répartition ci - joint annule et remplace le document « Répartition des cotraitants – Avenant 04 ».

MGP initial HT	17 034 000,00 €
Avenant n°1 HT	0,00 €
Avenant n°2 HT	86 166,99 €
Avenant n°3 HT	0,00 €
Avenant n°4 HT	29 531,78 €
Avenant n°5 HT	14 534,14 €
Nouveau TOTAL HT	17 164 231 €
Nouveau TOTAL TTC	20 597 077,20 €

Le comité syndical, invité à se prononcer,
 Ouï les explications de la présidente et sur sa proposition, après en avoir délibéré,
DECIDE à l'unanimité des votants, scrutin public à main levée,
 D'accepter l'avenant n°5 du MGP
 D'autoriser la présidente à signer l'avenant
Ainsi délibéré et ont signé au registre tous les membres présents.

Transmis à M. le Préfet, le 26/11/2024
 Affiché, le 26/11/2024

La présidente

Accusé de réception en préfecture
 069-256900200-20241126-2024-11-4-DE
 Date de télétransmission : 26/11/2024
 Date de réception préfecture : 26/11/2024

AQUAVERT
 ESPACE INTERCOMMUNAL
 Chemin des Cytises
FRANCHEVILLE